

INFORMATION IMPORTANTE

Communes concernées :

*Le Boullay-les-Deux-Églises, Favières, Fontaine-les-Ribouts,
Ormoy, Puiseux, Saint-Ange-et-Torçay,
Saint-Jean-de-Rebervilliers*



Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'Agglo du Pays de Dreux a repris la **facturation de l'eau potable** sur votre commune.



Ce qui change

- La **facturation** de l'eau potable est **gérée directement par l'Agglo du Pays de Dreux**.
- Une **facture annuelle** sera établie sur la base de votre consommation.
- Les **relevés de consommation** seront réalisés par l'Agglo du Pays de Dreux.
- La **mensualisation mise en place avec Ocyclad Sud a pris fin**.
L'Agglo du Pays de Dreux vous contactera prochainement pour vous proposer une **nouvelle solution de mensualisation**.



Ce qui ne change pas

- **Ocyclad Sud** demeure votre interlocuteur pour **tous les sujets liés à l'eau potable** : fuites, coupures d'eau, etc.

Contact facturation

Agglo du Pays de Dreux
02 37 64 82 00
pole.technique@dreux-agglomeration.fr

Agglo du Pays de Dreux
4, rue de Châteaudun, BP 20159
28103 Dreux Cedex

www.dreux-agglomeration.fr

